

## La séparation des pouvoirs et la nature des régimes politiques

Par **Tubule**, le **04/12/2013** à **18:19**

Bonsoir à tous !

Je suis étudiante en L1 et je voulais solliciter votre aide en ce qui concerne une dissertation que j'ai à faire en droit constitutionnel.

Le sujet est : La séparation des pouvoirs et la nature des régimes politiques.

Ce qui m'embête un peu dans le sujet c'est que la séparation des pouvoirs est ce qui influe sur la nature du régime.

Souple => Parlementaire

Stricte => Présidentiel

Aucune séparation => Autoritaire

Je n'arrive pas vraiment à rassembler mes idées sous forme de plan...

Serait ce correct si je fais en 1ère partie les convergences et en 2ème partie les divergences.

J'ai peur de délaissé un peu la notion de séparation des pouvoirs en me focalisant sur la nature des régimes....

Je vous remercie d'avance pour vos aides et soutien !

Par **BatLaBatte**, le **04/12/2013** à **18:58**

J'ai peut être une idée de problématique : En quoi la séparation des pouvoirs influe t'elle la nature du régime politique

Par **Tubule**, le **04/12/2013** à **19:00**

J'avais une problématique type en tête aussi :)

Je pensais à : Quelles sont les répercussions de la séparation des pouvoirs sur les institutions des États modernes ?

Puisque j'évoquerai essentiellement les exemples des États Unis, France, Royaume Uni et

Allemagne....

Par **doud62**, le **13/12/2013** à **16:24**

Salut,

J'avais pensé à cette problématique : "De quelle manière la théorie de la séparation des pouvoirs diffère-t-elle de sa mise en pratique dans les régimes contemporains ?"

En gros je vois bien un plan où tu énonces d'abord ce qu'est la théorie de la séparation des pouvoirs, en quoi elle consiste et tu rappelles les deux grands types de séparation (souple et rigide) et dans un second temps tu expliques que finalement la théorie s'est complexifiée par la mise en pratique notamment dans le régime présidentiel américain et le régime parlementaire britannique où les pouvoirs sont finalement déséquilibrés par certaines prérogatives de l'exécutif ou du législatif.